



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50700

### Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des enfants dyslexiques et dysphasiques qui rencontrent des difficultés pour apprendre à lire, écrire et compter. Les associations Avenir Dysphasie et Apeda France souhaitent le développement de structures éducatives adaptées pour faire reculer en France cette cause d'échec scolaire. Ainsi, elles proposent que soient réalisées une évaluation nationale de la population concernée et des besoins en structure ; la mise en place d'un dépistage systématique dès la maternelle et au cours de la scolarité ; la modification de la circulaire no 91-304 du 18 novembre 1991 (éducation nationale-écoles) afin de permettre la création de classes spécialisées pour accueillir les enfants souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages au sein de l'éducation nationale ; la modification du décret no 89-798 du 27 octobre 1989 pour garantir le développement de structures d'accompagnement et de prise en charge, à caractère sanitaire et social afin de permettre la création de services d'éducation et de soins (SESSAD) spécialisés pour les troubles du langage et des apprentissages ; une formation appropriée de tous les professionnels intervenant dans le diagnostic et le suivi des enfants. Il lui demande de bien vouloir étudier avec attention ces propositions et lui faire connaître s'il compte prendre des mesures permettant d'y répondre favorablement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Brunhes Jacques](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50700

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 1997, page 1848